

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015

OBJET

10 – ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS CCEG

N° 2015-04-10

NOMENCLATURE : 7/8

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 27

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Absents : 2

Florence CABRESIN
Chantal PERRUCHET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...0
votants.....27

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Vu l'attribution par la communauté de communes d'Erdre et Gesvres en séance du conseil communautaire du 8 avril 2015, d'un fonds de concours de 49 216 € pour l'aménagement du multi-accueil de la ville de Treillières ;

Vu l'article L 5214 – 16V du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2010-788 du 12/07/10 - art. 51, il convient d'accepter le fonds de concours attribué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 27 Voix pour décide :

- D'ACCEPTER le fonds de concours d'un montant de 49 216 €, de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, pour l'aménagement du multi accueil.

Pour extrait conforme,

Le 27 avril 2015,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 30/04/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150427-2015-04-27-DE10-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2015
Date de réception préfecture : 30/04/2015